

Communiqué



DE PRESSE

Paris, le vendredi 23 juin 2017

Conseil de la Métropole du 23 juin 2017

La Métropole du Grand Paris alerte le gouvernement sur l'impasse budgétaire dès 2018

Le Conseil métropolitain, réuni ce jour, a notamment adopté les points suivants :

La délibération lançant les travaux du schéma de cohérence territoriale (SCoT), présentée par Philippe DALLIER, Vice-Président délégué à la mise en œuvre de la Cohérence Territoriale et à l'élaboration du SCoT, a été approuvée à l'unanimité. La Métropole du Grand Paris a aujourd'hui délibéré sur l'élaboration du troisième document de planification stratégique dont elle a la compétence. Le SCoT que la Métropole du Grand Paris s'apprête à élaborer est inédit, tant par l'échelle que les enjeux, qui s'attachent aux caractéristiques urbaines et sociales de son territoire. Les travaux menés dans le cadre de son élaboration devront répondre à de grands objectifs, orientés vers la construction d'une métropole de rang mondial, capable de répondre aux impératifs de l'attractivité internationale tout en plaçant au cœur de ses priorités son engagement pour l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants. Il a donc été approuvé :

- La prescription du SCoT métropolitain
- Les objectifs poursuivis
- Les modalités de concertation avec la population

Philippe LAURENT, Représentant permanent du Bureau auprès du CODEV, a salué la qualité du travail des membres du CoDev qui ont été particulièrement volontaires et mobilisés pour finaliser l'avis dans les temps. Jacques JP MARTIN, Président de la Commission en charge du projet métropolitain, a rappelé que le projet métropolitain incarne la vision stratégique et politique de la MGP et apparaît dans le SCoT à travers son PADD.

L'examen du budget supplémentaire 2017, présenté par Gilles CARREZ, Vice-Président délégué aux Finances, a été l'occasion pour le Conseil métropolitain de se prononcer à l'unanimité en faveur d'**un vœu proposé par le Président, Patrick OLLIER, pour alerter le gouvernement sur la situation budgétaire de la Métropole à l'horizon 2018** (cf. annexe).

Enfin, un premier rapport annuel d'activité, rendant compte de la première année d'existence de la Métropole du Grand Paris, a été établi à la suite des travaux menés par Frédérique CALANDRA, rapporteure spéciale en charge de l'évaluation de l'action métropolitaine.

ANNEXE

Vœu déposé par Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, et adopté à l'unanimité lors de la séance du Conseil métropolitain du vendredi 23 juin 2017

Deux effets aux conséquences dévastatrices se cumulent pour la Métropole en 2018 : la diminution des dotations de l'Etat, dont la dotation globale de fonctionnement (DGF) (**- 41 millions d'euros**), conjuguée à la mise en œuvre de la nouvelle territorialisation de la CVAE, assise désormais sur les unités de production et non plus les activités de siège (**- 93 millions d'euros**).

Il en résulte une prévision budgétaire à hauteur de - 134 millions pour 2018.

Compte tenu de son faible budget, la Métropole ne peut en aucun cas supporter une réduction aussi brutale de son financement.

En conséquence, face au risque de « situation de cessation d'activité » de la Métropole, il n'existe qu'une seule solution, sauf à diminuer de 3 à 4 % les Attributions de Compensation (AC) versées aux communes pour rétablir les finances de la Métropole, ce qu'une intercommunalité comme la Métropole se refuse à faire. En effet, nous avons fait le choix de respecter la neutralité budgétaire vis-à-vis des communes et de maintenir les AC au niveau de l'année *n-1*.

Cette solution consiste à convaincre le gouvernement pour que, grâce à la loi de finances pour 2018 et aux lettres de cadrage qui doivent intervenir avant l'été, il trouve les moyens d'abonder le budget de la Métropole pour le rééquilibrer.

Le conseil de la métropole du Grand Paris :

- ✦ demande au Bureau de la Métropole et à son Président de prendre toutes les initiatives nécessaires pour sensibiliser le gouvernement aux difficultés budgétaires rencontrées par la Métropole pour 2018
- ✦ demande au gouvernement d'introduire dans la loi de finances pour 2018 des dispositions relatives aux ressources de la Métropole permettant de rééquilibrer de manière durable le budget de celle-ci, sans porter atteinte aux autres collectivités concernées.